

ACTUALITE FISCALE

24 juin 2021

Infodoc Experts

Public :

Experts-comptables, collaborateurs et commissaires aux comptes

Prérequis :

Aucun

Objectif :

Appréhender les principales nouveautés fiscales issues de la jurisprudence, de la doctrine administrative et des textes de loi ou réglementaires ainsi que leurs conséquences pour les entreprises et les particuliers.

Contenu de la formation :

- Projet de loi de finances rectificative pour 2021
 - Report en arrière des déficits
 - Imposition des aides « Covid »
 - Abandons de loyers
 - Prime Pepa
- Mesures relatives aux particuliers
 - Souscription au capital de PME
 - Parts de SCI : pas de majoration du prix d'acquisition pour frais de travaux
 - Plus-values sur valeurs mobilières : quid du redevable en cas de démembrement ?
 - Revenus fonciers : option pour le régime réel
 - Pacte Dutreil
 - Holding animatrice
 - Importance de la rédaction des conventions
- Mesures relatives aux entreprises
 - Caractère probable de la provision en cas de retard de paiement
 - Déductibilité des provisions et fonds de commerce
 - Perte sur un immeuble démoli : quel traitement fiscal ?
 - Réévaluation libre : précisions administratives
 - Intégration fiscale : possible dès le 1er exercice ?
 - Titres de participation : quelle qualification ?
 - Exonération en cas de cession d'une branche complète : attention à la condition du contrôle capitalistique ou fonctionnel
- TVA
 - E-commerce : quelles règles à partir du 1er juillet 2021 ?
 - Prestation incertaine : quid de la TVA ?
- Contrôle fiscal
 - Logiciels de caisse
 - Acte anormal de gestion

Moyens pédagogiques et techniques :

Support pédagogique envoyé par mail avant le jour de la formation.
Quiz à la fin du support de formation.

Modalités de suivi de la formation :

Formation en visioconférence

Feuilles de présence signées par le formateur et par les stagiaires par demi-journée.

Chaque stagiaire reçoit un lien, par mail, pour compléter les fiches d'évaluation à l'issue de la formation.

Une attestation individuelle de formation est téléchargeable par le stagiaire.

Modalité d'organisation :

- **Lieu** : visioconférence
- **Durée** : 4h
- **Horaire** : 14h-18h
- **Groupe** : 50 personnes

Covid-19 et amortissement des biens : l'administration se prononce